Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 423

Artikel: Henriette Charasson

Autor: Charasson, Henriette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-261469

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour la défense de la paix

Un important Congrès international dû à l'initiative de Lord Cecil, l'infatigable apôtre du désarmement, s'est tenu à Bruxelles du 15 au 17 février, sous les auspices de l'Union des Associations pour la S. d. N. Environ 300 déléguées, représentant 148 organisations dans 25 pays, y ont pris part — et ces chiffres sont réconfortants à enregistrer en montrant que, malgré toutes les difficultés de l'heure présente, une opinion publique nombreuse et forte ne se décourage pas et maintient fidèlement haut levé la drapeau de la paix.

Ces trois jours de discours et de discussions du plus vif intérêt se sont terminés par une imposante manifestation publique au Palais des Beaux-Arts, à laquelle ont assisté 5000 personnes. Le Congrès avant de se séparer a adopté une déclaration générale, établissant que c'est par la Société des Nations et le Pacte Briand-Kellog que la guerre peut être évitée et la civilisation sauvée, et que si la paix ne peut être obtenue sans désarmement, le désarmement ne peut être réalisé dans une atmosphère d'insécurité. En outre, toute une série de résolutions ont été votées concernant la S. d. N., la revision du Pacte, la Conférence du Désarmement, l'organisation de la sécurité, et les bases indispensable de la Convention du Désarmement.

Le Comité International féminin pour le Désarmement (Genève) dont ce journal a fréquemment relaté l'activité, était représenté à ce Congrès par deux de ses vice-présidentes, Miss Courtney (Gde Bretagne) et Mrs. Puffer Morgan (Etats-Unis) qui remplacent actuellement la présidente Miss Dingman, celle-ci étant en voyage de mission en Amérique du Sud pour le compte de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles. Le Comité International féminin pour le Désarmement, vu l'absence prolongée de sa secrétaire, Miss Hencker, a fait appel à Mlle le Dr. Schaetzel, bien connue dans nos milieux féministes suisses, comme secrétaire-adjointe.

Les femmes et la démocratie

Le mouvement à Berne

Après les femmes vaudoises, qui ont consacré à cette question de première importance leur « Journée » du 14 février, dont une de nos collaboratrices a rendu compte dans notre précédent numéro, les Bernoises et les Zurichoises ont à leur tour marqué leur attachement aux principes démocratiques, raison d'être, et condition d'existence de notre pays en même temps que principe de portée humaine et morale.

A Berne notamment, le 25 février, une Assemblée de plusieurs centaines de femmes a entendu d'abord le professeur Nef, qui a exposé de façon aussi claire que captivante le développement du principe démocratique, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, montrant que s'il traverse actuellement une crise grave, il en triomphera néanmoins si tout l'effort national se porte de ce côté avec la réelle volonté de faire œuvre commune. Puis Mme Maria Waser, dans un langage poétique et simple à la fois, évoqua la légende de la femme qui, à côté des trois hommes se prêtant serment de mutuelle assistance, a su voir dans l'avenir le développement de cette alliance, et elle adressa un appel vibrant à toutes les femmes suisses à soutenir la démocratie, cette forme de vie publique la mieux appropriée à notre pays, qui s'est développée et qui a grandi avec lui parce qu'elle est celle qui lui convient comme elle convient à nos cœurs de femmes. « Il ne s'agit pas seulement s'est-elle écrié, d'une réforme politique, il s'agit surtout de notre patrie et de l'humanité ».

Après ces deux orateurs, très applaudis, l'Assemblée a pu se rendre compte de l'activité pratique de la femme dans une démocratie, par le rapport du Dr. Leuenberger, et Mlle Rosa Neuenschwander à clos cette belle séance par de fortes paroles sur les tâches morales et éducatives que doivent assumer sérieusement les femmes suisses pour travailler, dans l'esprit de la démocratie au bien de la collectivité.

Cliché Mouvement Féministe

Mme Maria WASER

L'une des femmes auteurs les plus connues en Suisse allemande, dont les conférences récentes sur la démocratie ont produit grande impression.

IN MEMORIAM

Mlle R. Colin

Le 1er mars a succombé, jeune encore, Mlle Colin, membre du Comité du *Mouvement Féministe*. A vrai dire, elle n'avait pu y faire qu'une courte apparition. Nature richement douée, Mlle Colin a été empêchée par de dures circonstances de donner toute sa mesure. Après avoir brillamment professé plusieurs années à l'Université de Palerme, elle fut obligée, pour raison de santé, de quitter cette ville qu'elle aimait. A son retour au pays, elle n'hésita pas à se rattacher à l'Union féministe pour le Suffrage de Neuchâtel, à faire partie de son Comité, puis à se charger du secrétariat de l'Association cantonale pour le Suffrage. Malheureusement, ce retour coïncida avec la crise, qui rendit sa situation difficile; mais on ne se doutait guère de ses soucis en la voyant gaie et pleine d'entrain, en rencontrant son clair regard, franc et spirituel. Récemment encore, elle avait donné à l'Union Féministe, puis à l'Association des Femmes Universitaires, une étude lumineuse sur Meta von Salis Marschlins. En novembre, elle fut brusquement arrachée à ses travaux par la maladie qui vient de l'enlever à l'affection de tous ceux qui l'ont connue.

E. P.

Notre journal tient à ajouter à ce qui précède l'expression de son douloureux étonnement de ce décès si inattendu, et à assurer la famille et les amis de Mlle Colin de la part très grande que les membres du Comité, comme nos lectrices et nos collaboratrices, prennent à leur chagrin.

La Rédaction.

M. Aloys de Meuron

Conseiller national de 1889 à 1928, décédé à Lausanne le 28 février dans sa 80me année, M. de Meuron était un membre de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin; il avait accepté de représenter le parti libéral dans le Comité de patronage de la pétition fédérale de 1929 et avait promis son concours lorsque serait discutée la pétition. Au Grand Conseil vaudois, auquel il appartint de 1882 à 1921, il rapporta sur une motion Jaquier demandant une loi qui garantît à la femme mariée le produit de son travail.

Aloys de Meuron fut en maintes occasions, aux heures troubles de notre histoire contemporaine, le porte-parole, et combien éloquent! de la Suisse romande: convention du Gothard, affaire des colonels, etc.; il fut au Conseil national le champion de l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations en 1920. C'était le beau-frère de M. le Dr. Maurice Muret, vice-président de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin, à qui nous exprimons toute notre sympathie.

S. B.

Un Office de consultations matrimoniales à Genève

Genève, à son tour, après Lausanne, Berne, Bâle, Zurich. vient de créer un Office de consultations médicales de mariage, ceci grâce à l'initiative du Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, et de *Pro Familia*, ces deux organisations marchant constamment la main dans la main pour toutes les mesures destinées à protéger la famille.

Car c'est bien là le but essentiel de ces consultations que de protéger la famille. Des enquêtes et études faites durant l'hiver précédent par ces deux Associations sur ce que l'on pourrait appeler « la crise de la famille », il est ressorti que, fréquemment, la cause des conflits entre époux est à chercher dans l'abaissement général de la moralité, dans la légèreté avec laquelle les unions sont conclues, dans l'ignorance aussi du domaine de la vie sexuelle, et dans la méconnaissance des maladies et troubles mentaux et physiques qui rendent difficile une union normale et une procréation saine. C'est donc à éclairer, à orienter, à conseiller beaucoup de ceux qui souffrent des conséquences de cet état de choses, qui n'ont pas toujours de médecins attitrés auxquels se confier, que sont destinés ces Offices. A Genève, les excellentes consultations gynécologiques gratuites données à la policlinique de la Maternité viennent déjà en aide aux femmes enceintes, et aux mères après l'accouchement, mais il reste encore à couvrir tout le domaine si vaste des jeunes qui désirent se marier, avec la pleine conscience de leurs responsabilités, celui des ménages qui sans se désagréger vont mal, et enfin de tous ceux qui ont besoin de conseils sur ces questions délicates. Aussi ne peut-on que féliciter très chaleureusement le Cartel genevois H. S. M. et *Pro Familia* de l'initiative qu'ils viennent de prendre.

Ceci d'autant plus que ces deux organisations ont eu le privilège de s'assurer le concours éclairé, judicieux et expérimenté d'un homme de cœur et de tact, le Dr. Delessert, bien connu dans les milieux féministes, dont le nom seul est une garantie de l'esprit dans lequel seront données ces consultations. L'Office de Genève qui ne pratiquera lui-même aucun traitement, mais dirigera vers des spécialistes ceux qui recourront à ses conseils, est installé depuis quelques semaines déjà au Dispensaire médical des Eaux-Vives, rue du XXXI-Décembre, 14, et est ouvert, pour commencer, tous les lundis, dès 18 h. 30, ce moment ayant été spécialement choisi pour permettre les visites de tous ceux et de toutes celles que leur travail occupe à d'autres moments de la journée.

Mme Emmy Freundlich

Les Sociétés féminines internationales, tant à Londres qu'à Genève, ont été très émues d'apprendre, au lendemain des tragiques évènements de Vienne, l'arrestation et la mise en détention préventive de Mme Emmy Freundlich, députée socialiste au Parlement autrichien, présidente de la Ligue Internationale des Femmes coopératrices, membre du Comité économique de la Société des Nations. Nombreuses sont en effet les membres de nos organisations féminines, qui ont à fréquentes reprises collaboré avec Mme Freundlich, soit dans le Comité international féminin pour le désarmement, soit pour d'autres activités d'ordre pacifiste, économique ou féministe, et qui apprécient hautement ses capacités et son caractère.

Aussi, de Londres comme de Genève, des interventions ont-elle eu lieu, et des messages sont-ils partis pour Vienne demandant l'élargissement immédiat de Mme Freundlich. Citons notamment la lettre commune au gouvernement autrichien de plusieurs des grandes organisations féminines internationales, telle que la Fédération des Femmes universitaires, l'Alliance pour le Suffrage, la Ligue des Femmes chrétiennes pour la Tempérance; les lettres du Soroptimist-Club de Genève et de l'Union Mondiale au chancelier Dollfuss, celles de Mme C. G. d'Arcis, présidente de l'Union Mondiale de la Femme, et de Mme Malaterre-Sellier, vice-présidente de l'Alliance, à la princesse Starhemberg, membre du Conseil fédéral autrichien, et la mère du chef des *Heimwehren*. D'autres démarches furent également faites par l'intermédiaire de personnalités politiques, si bien que nous espérons que ce geste immédiat et réconfortant de solidarité féminine internationale aura porté ses résultats. Des précisions rassurantes avaient été d'ailleurs communiquées à l'Union Mondiale de la Femme par un représentant officiel du gouvernement autrichien.

Les prix littéraires féminins

II. Geneviève Fauconnier

Son livre *Claude* a obtenu le prix *Femina* pour 1933. « Je l'avais prévu, dit Mme Myriam Harry. Notre candidate a eu facilement son prix. Aucune discussion passionnée. Et, enfin, nous avons couronné une femme. Les Goncourt n'en veulent pas parmi leurs lauréats. Il est juste que nous, nous pensions à elles. Goncourt était misogyne et il se dresserait, paraît-il, dans sa tombe si son prix était donné à une femme... Que Goncourt repose en paix, mais que le jury *Femina* se souvienne, comme il l'a fait cette année, que les hommes ne sont pas seuls à avoir du talent. »

En couronnant *Claude*, on n'a pas seulement couronné une œuvre de femme, mais aussi une nature féminine, une destinée féminine. Mme Fauconnier ressemble, paraît-il, à Katherine Mansfield: cou et visage minces, cheveux sombres en frange sur le front, regard tendre et mélancolique, bouche ferme, presque dure. Née dans les Charentes, elle y a vécu jusqu'à sa vingtième année. Elle alla rejoindre alors son frère, M. Henri Fauconnier, en Malaisie (rappelons ici que M. Henri Fauconnier a obtenu naguère le prix Goncourt pour son livre, premier et unique jusqu'ici, *Malaisie*), et subit le charme de cette contrée et de cette civilisation également intéressantes. « J'y ai pris à tout jamais le goût de la vie primitive, aussi proche que possible de la terre, et une haine terrible de la ville... »

Geneviève Fauconnier s'en revint pourtant dans les Charentes et s'y maria avec le propriétaire très pauvre d'un petit domaine. Elle dirige actuellement cette exploitation, un dur travail pour une femme plutôt frêle; elle vit dans sa ferme de la Roncelle et élève courageusement ses cinq enfants. J'imagine facilement qu'elle a écrit *Claude*, cette émouvante confidence d'une âme, durant les mois d'hiver, quand la vie de la ferme est au ralenti, quand une femme meurtrie et résignée se penche tout naturellement vers son enfance paisible et choyée, pour échapper aux inquiétudes de l'heure présente.

Claude est un livre décousu et épars comme la vie, un peu monotone — ennuyeux même, parfois, a-t-on dit — bien qu'il ne m'ait ni lassée ni ennuyée — jamais très explicite... il faut lire entre les lignes pour sentir toute la tristesse d'une femme aux prises avec les réalités d'une existence qu'elle a librement choisie. « J'avais horreur des recherches, des complications. Je voulais une vie débarrassée de conventions, de préventions, de vanités. Une vie libérée ! J'aimais ces toits bas de la Roncelle, cette humble maison cachée dans un repli, sans horizon, où, dans la paix, il serait possible de posséder son âme. »

Elle n'est ni une rêveuse, ni une révoltée, seulement lasse, indiciblement lasse des soucis quotidiens qui usent son âme. Somme toute, elle a manqué sa vie, car, en compensation du faix d'une existence laborieuse, elle comptait sur l'amour... Claude — Geneviève est si discrète, si constamment pudique, qu'elle nous laisse beaucoup à deviner... déçue par son mari, elle trouverait ailleurs — mais ne veut par faire sienne — la tendresse qui lui fait si cruellement défaut.

Pauvre Claude, qui dans sa jeunesse en fleur attendait tout de l'avenir. « Où donc avions-nous pris le goût fastueux du bonheur? Tout enfant de l'homme se croit fils de roi et odieusement frustré de l'héritage paternel, alors qu'il devrait être plié au malheur depuis que le monde est monde et qu'il pâtit. Cela semble signifier que l'homme, en effet, est bien un fils de roi. »

Claude est le récit d'une expérience humaine par celle qui la tenta. Une sensibilité merveilleuse imprègne cette œuvre où, à chaque page la nature environnante intervient avec les travaux de la ferme et les subtiles notations des aspects divers du ciel et de la terre. On a rapproché l'art de Geneviève Fauconnier de celui des romancières anglaises; elle reste, comme elles, à mi-chemin entre la conversation et la poésie, elle suggère plus qu'elle n'explique, elle nous donne des prétextes à rêveries.

La critique a favorablement jugé *Claude* et a approuvé le choix de *Femina*... « C'est un livre de raison, le journal d'une mère de famille intelligente et sensible... *Claude* est un vide-poches, mais les poches de Mme Fauconnier contiennent de troublantes et parfaites histoires... mille nuances dans ce livre, mille allusions sentimentales, mille réticences d'une extrême justesse... C'est exquis, parfois un peu monotone... pas de littérature — ou si peu — qu'on peut bien pardonner à *Claude* d'être un livre mal construit, si abondant en digressions, si facile... c'est l'une des natures féminines les plus émouvantes qui nous aient été révélées depuis longtemps... »

Lisez donc *Claude*, ce livre unique en son genre. Je n'ai pas souvent lu une œuvre à la fois aussi pleine de menus défauts littéraires, et aussi exquise avec ses méditations, ses rêves, son tranran journalier, ses souvenirs d'enfance, et cette poésie de la vie des champs qui lui donne un charme si pénétrant.

III. Henriette Charasson

Mme Henriette Charasson a obtenu en juillet 1933 le prix Paul Hervieu, attribué tous les deux ans à une œuvre dramatique « de haute littérature », pour le *Saut du diable*, comédie en trois actes, — représentée avec succès à la « Comédie » de Genève, — et pour *Réalités invisibles*, qui ont été retenues pour un prochain spectacle des *Journées d'art chrétien*.

Elle vient d'ajouter quelques fleurons à sa couronne d'auteur dramatique. Le théâtre du

[1] Voir les deux précédents numéros du *Mouvement*.

La vie politique

Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche ?

Selon notre habitude de mettre les femmes au courant des questions sur lesquelles elles auraient à se prononcer si elles étaient électrices, nous publions aujourd'hui cet exposé objectif des dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'ordre public, *qui est soumise aux électeurs masculins les 10 et 11 mars. Comme toujours, cet exposé est conçu de façon tout à fait impartiale, et s'il ne conclut ni dans un sens ni dans l'autre, c'est pour mieux permettre à chacune de se faire son opinion tout à fait indépendante.*

Les troubles politiques survenus dans différentes parties de notre pays durant ces derniers mois ont démontré que les sanctions pénales existantes sont insuffisantes pour correspondre à tous les évènements. C'est pourquoi notre Parlement a estimé l'heure venue de légiférer sur la protection de l'ordre public. Comme en d'autres occasions déjà, certains articles de cette loi ont été extraits du projet de Code pénal fédéral, et précisés, renforcés et étendus sur certains points. Ils vont donc être soumis à la votation populaire et les électeurs se voient dans la triste nécessité de décider s'il faut, en Suisse, défendre l'Etat contre ses citoyens.

Comme d'habitude, les partis politiques se sont emparés de la question, et les commentaires de droite comme de gauche ont sensiblement déformé le sens de la loi. Il est donc utile de présenter un aperçu de celle-ci aussi objectif que possible.

Remarquons tout d'abord que la peine la plus grave, celle de la réclusion, ne pourra être prononcée que dans trois cas précis: pour provocation au crime contre l'Etat ou l'ordre public (art. 1), pour incitation à la mutinerie ou au complot (art. 3), ou pour activité politique et service de renseignement au nom d'un Etat étranger, de manière à compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse (art. 8). Toutes les autres violations de la loi ne seront punies que d'emprisonnement ou de l'amende. Il est donc pour le moins très exagéré de parler d'une loi de musellement.

Passons maintenant à une rapide énumération des articles. L'art. premier interdit toute provocation au délit contre l'Etat par la voie de la presse ou de la parole. L'art. 2 est dirigé contre les attroupements au cours desquels de violences ont été commises, et l'art. 3 vise les actes contre la discipline militaire par des civils, contre lesquels la justice militaire n'a pas de sanctions. Les art. 4 et 5 interdisent toutes violences envers une assemblée et la participation à une assemblée interdite L'art. 6 défend la fondation ou la participation à des groupements dont le but est d'entraver l'action des pouvoirs publics, et l'art. 7, interdit les dépôts et la distribution d'armes ou de munitions, qui constituent un grand danger et risquent de faciliter la guerre civile.

L'art. 8 vise tous les actes officiels de fonctionnaires étrangers en Suisse ainsi que le service de renseignements relatifs à l'activité politique de personnes ou de partis dans l'intérêt d'un gouvernement étranger. Cet article comble une grave lacune pour notre service d'ordre. Il devient plus nécessaire tous les jours pour sauvegarder la souveraineté suisse et pour mettre fin aux perpétuelles intrusions étrangères au Nord comme au Sud.

La difficulté en ce qui touche à cette loi est que ce n'est pas tant son texte qui est important que la façon dont elle sera appliquée. Les temps d'excitation qui ont été la cause de son élaboration risquent de rendre difficile de faire le départ entre des dépositions exagérées, des témoignages douteux et des affirmations erronées, même de personnes de bonne foi, et des faits véritablement dangereux pour l'ordre et la sécurité. Espérons qu'il n'en sera pas fait un instrument de violence, mais qu'elle sera employée à maintenir la dignité et l'honneur de notre pays.

A. Leuch.

Et lui, pourquoi ne pas le condamner aussi?

Sous ce titre, la *Suisse libérale* de Neuchâtel, que l'on ne peut pas généralement accuser de sentiment féministes exagérés! publie dans son numéro du 28 février les réflexions suivantes, à propos d'un jugement récent:

La Cour d'assises s'est réunie lundi, à Fribourg, pour juger la femme Muf, inculpée d'avoir tiré deux coups de revolver sur son amant.

La matinée fut occupée à l'interrogatoire de l'accusée, qui raconta la façon dont elle avait connu celui qui faillit être sa victime. Elle raconta qu'ayant déjà eu un enfant illégitime, elle n'avait cédé aux instances de Jacob Schaedler, son amant, que parce qu'elle était persuadée qu'il l'épouserait. Elle dut assez vite déchanter lorsqu'elle apprit que ce dernier était fiancé.

Une dernière scène eut lieu alors entre les amants. Schaedler voulant à tout prix rompre, Blanche Muf sortit alors son pistolet et fit feu sur son amant. La première balle n'ayant pas atteint Schaedler mais simplement fait voler une vitre en éclats, Blanche Muf tira une seconde balle sans plus de résultat.

De nombreuses contradictions apparaissent entre les dépositions de l'accusée et de son galant. Ce dernier, qui joue un rôle par essence antipathique, devient franchement odieux lorsque l'on s'aperçoit qu'aucune émotion ne l'étreint en face de l'inculpée.

Après délibération, la cour condamne Blanche Muf à dix ans de réclusion.

Dix ans de réclusion à une malheureuse femme abandonnée et affolée, qui tire sans savoir bien ce qu'elle fait! Et lui, qui l'a pressée, poursuivie, tout en sachant parfaitement, puisqu'il était fiancé, qu'il n'était pas libre de l'épouser comme elle le croyait, s'en va librement la tête haute. ...Nos Confédérés fribourgeois ont la main lourde et peu équitable. Et une fois de plus, c'est la femme qui paye seule pour la faute commise à deux.

Le droit au travail de la femme mariée

(Suite de la 1re page.)

II. Réplique et duplique.

Dans la *Lutte syndicale* du 24 février (journal dont nous n'avons jamais dit comme il nous le reproche qu'il était *le* rédacteur, mais *auquel* nous avons dit qu'il était rédacteur) M. Hubacher nous déclare en lettres grasses que nous exagérons, dans notre polémique avec lui au sujet de la question si controversée du droit au travail de la femme mariée.[1] Voici en quoi consistent, selon lui, ces exagérations soigneusement numérotées: *a*) avoir dit qu'il ne regrettait de ne pas être dictateur pour rendre ce fameux décret interdisant de travailler aux femmes dont le mari gagne plus de 6000 fr.; *b*) avoir dit qu'il avait l'air de penser que le cas de femmes gagnant plus que leur mari était rare; *c*) considérer que le travail domestique était selon lui la seule fonction économique de la femme; *d*) lui demander s'il ne connaissait pas des maris dont les femmes possèdent 6000 francs de rente au lieu de les gagner, et qui mangent tranquillement cet argent; *e*) lui demander si, pour être conséquent avec lui-même, il irait jusqu'à compléter son décret par la formule: *Il est interdit à tout homme qui épouse une femme possédant plus de 6000 fr. de rente annuelle d'exercer une profession lucrative* (ce qui est, selon nous, la conséquence logique, bien que parfaitement absurde, des règles posées par ces messieurs).

Or *a*) si M. Hubacher n'a pas dit en propres termes qu'il regrettait de ne pas être dictateur, il nous concède d'autre part que pour pouvoir décréter semblable mesure (interdiction de travail) *qu'il estime nécessaire*, il faudrait être dictateur. Donc s'il estime la dite mesure nécessaire et que la dictature soit le seul moyen d'y parvenir... déduisez-vous-même la conclusion! *b*) nous n'avons jamais dit que les cas de femmes gagnant davantage que leur mari constituaient la majorité, mais simplement qu'ils existaient; *c*) si M. Hubacher n'a pas écrit que le travail domestique était *la seule* fonction économique de la femme, il a cependant affirmé qu'il constituait sa fonction, son rôle social, ce qui, en bon français revient singulièrement au même; *d*) s'il ne connait pas de maris qui mangent l'argent que possèdent leurs femmes, il est bien heureux, car pas davantage que lui nous ne trouvons cette situation ni morale ni reluisante!...

Toute cette polémique d'ailleurs ne porte que sur des points secondaires de nos articles précédents, sur des à-côtés de la question autrement intéressante du droit imprescriptible au travail de la femme mariée, et nous regrettons que M. Hubacher nous ait obligées à nous y arrêter. Car nous avons hâte d'arriver à sa dernière réponse: un peu surpris de prime abord par notre question directe, M. Hubacher nous concède franchement que, s'il en avait le pouvoir, il complèterait son premier décret (*Il est interdit à la femme dont le mari gagne plus de 6000 fr. par an d'exercer une profession lucrative*) par cette disposition: *Il est interdit à toute femme possédant plus de 6000 frs de rente annuelle d'exercer une profession lucrative. Quant à son mari, il lui sera assigné une fonction honorifique pour que son existence ne soit pas celle d'un désœuvré.*

Et M. Hubacher d'ajouter mélancoliquement: « Mlle Gourd ne sera de nouveau pas d'accord avec moi, et je le regrette...» Ah! certes non, que nous ne sommes pas d'accard! et avec nous toute la nombreuse phalange de celles que, pour une doctrine économique fausse, on voudrait de la sorte condamner à l'oisiveté, à l'amateurisme, au dilettantisme, tenir à l'écart de l'effort vivifiant, le seul qui compte, le seul qui sauve, celui du travail! Quelle génération féminine nous prépareriez-vous de la sorte, cher Monsieur, si vous étiez dictateur, et comme nous espérons que vous ne le serez jamais! Car cette « fonction honorifique » que vous assignez au mari pour que « son existence ne soit pas celle d'un désœuvré », pourquoi lui en réservez-vous à lui seul le privilège? et pourquoi la femme n'aurait-elle pas, comme lui, le droit de s'occuper activement dans le cadre d'une fonction donnée? Pourquoi, si vous êtes féministe, toujours cette inégalité? même en face de ce dont, en raison de votre doctrine politique, vous devriez plus que d'autres, reconnaître la haute valeur morale: *le travail?*

M. Hubacher termine sa polémique en disant qu'à seule fin de nous faire plaisir, il ne saurait changer sa manière de voir. Certes, nous n'avons jamais songé lui demander pareil sacrifice! mais il comprendra de son côté que nous, non plus, ne changions pas davantage notre point de vue, que ses arguments ont encore renforcé au lieu de l'ébranler, en nous montrant tout le danger pour nos principes des conceptions de certains milieux masculins.

E. Gd.

[1] Voir le *Mouvement*, Nos 418 et 421.

DE-CI, DE-LA

Dans la presse.

Le rédacteur en chef de la *Feuille d'Avis de* Neuchâtel, M. F.-L. Schulé, vient de prendre sa retraite après une activité de plus de 40 années, qui a été pour beaucoup dans le crédit dont jouit ce journal, le plus important du canton.

Sans faire de politique militante, M. Schulé a porté sur les événements, proches ou lointains, un jugement toujours net et original; de ce qui paraissait minime, il a souvent tiré des conclusions qui portaient loin. Son entière indépendance, il a su la témoigner en particulier en ce qui concerne le féminisme. Les suffragistes qui ont mené la campagne de 1919 ne sauraient oublier l'empressement qu'il a mis à leur ouvrir les colonnes de son journal, à y défendre lui-même leur cause, de sa plume fine et acérée.

En prenant congé de lui, la Direction de la *Feuille d'Avis* assure qu'elle ne changera rien à la voie qu'il lui a tracée. Nous ne pouvons que l'en féliciter, car elle ne saurait mieux faire. Mais nous tenons à ce que M. Schulé soit ici remercié d'avoir inlassablement visé, dans sa carrière de journaliste, à « établir que la femme est une personne au même titre que l'homme. »

E. P.

Que nos nouveaux lecteurs nous aident à faire connaître notre journal en le donnant à lire à d'autres encore.

Grand-Guignol, renonçant, pour une fois, à l'alternance des pièces comiques et horrifiques qui fait sa fortune, a institué une sorte de concours d'œuvres en demi-teintes et en un acte dont le sujet devait être: *le couple.* Cinq auteurs y prirent part, et la critique unanime proclama Henriette Charasson reine de ce tournoi original. Ses trois petites pièces sont de purs chefs-d'œuvre, par l'émotion et la vérité de leurs dialogues, leur honnêteté et leur humanité, et par cette simplicité, fruit d'un art consommé.

En chemin de fer met face à face pour cinq minutes un homme, et une femme qu'il a a adorée autrefois sans qu'elle s'en doute. Il a un bref instant de bonheur quand la femme, vieillie, un peu aigrie, lui avoue qu'elle aussi l'a aimé et que son départ lui a fait mal... Oui, mais il y a malentendu, car elle vient de le prendre pour son frère.

Un mari, une femme: une belle façade conjugale, derrière laquelle se dissimule la douleur d'une femme incomprise, rudoyée, voire trompée. Ce soir-là, elle dit tout des rancœurs et des déceptions d'un mariage qui a été de raison « bon, pratique, un article de ménage, tout laine... » Oui, seulement, toutes les femmes aiment la soie, et de là le titre: *La robe de soie*, de cet acte exquis.

Séparation est une petite merveille. Philémon et Baucis — ou Jacquot et Lili — sont heureux dans leur mansarde, — vivant de rien, lui paralysé, elle cardiaque, — parce qu'ils sont ensemble. Il ne leur reste que leur amour. « Quand j'étais jeune, dit Lili, si on m'avait dit qu'après plus de quarante-sept ans de mariage, on pouvait s'aimer plus fort qu'aux jours des fiançailles, j'aurais ri... Avec toi, malgré nos deuils, malgré notre gêne, malgré l'humiliation d'accepter que cette dame paie notre pauvre logis, je continue à me sentir comme heureuse. C'est un bonheur qui n'a pas besoin de joie. »

Cette dame qui paie la mansarde, dans une lettre, monument d'inconsciente cruauté, annonce qu'elle ne paiera plus, et que Philémon et Baucis vont être placés dans des asiles différents. Baucis meurt du coup, le paralysé appelle au secours, et le rideau tombe.

Jeanne Vuilliomenet.

Mme Alexandre Dumas

La veuve de l'auteur de la *Dame aux Camélias* vient de mourir à Paris, ayant survécu à son mari d'environ quarante ans. Elle avait épousé Dumas en secondes noces, — son premier mari était le peintre Escalier, — et appartenait à une famille d'artistes, dont deux sociétaires de la Comédie-Française, les Régnier de la Brière. C'était, dit le *Figaro*, « une femme charmante, dont l'accueil distingué, l'élégance, les attentions étaient empreintes d'une souriante bonté. Une santé chancelante, puis une grave opération aux yeux, n'avaient en rien entamé sa sérénité et à peine amoindri une vive activité intellectuelle. Mme Alexandre Dumas était restée très attentive au mouvement littéraire et théâtral; on l'a vue, au cours de ces derniers mois, participer à des manifestations artistiques, et sa conversation, alerte et jeune, maintenait pour le plaisir de ses amis les meilleures traditions du goût. »

C'est non seulement à ce titre que notre journal lui doit un souvenir, mais aussi en tant que femme d'un féministe de la première heure, d'un écrivain qui s'attaqua à tous les préjugés et proclama la lâcheté des hypocrisies et des conventions, la sainteté de l'amour, et la réforme de la famille, l'égalité de la femme et de l'homme dans la famille et devant la loi, et même le principe du suffrage féminin. « Avant dix ans, prophétisait Alex. Dumas en 1880, les femmes seront électeurs comme les hommes... »[1]

Hélas!...

Publications reçues

Jacques Grandchamp: *Les Egarés.* Editions « Mariage et Famille », 86, rue de Gergovie, Paris, XIVme.

Dans la collection des romans « Cœur et Vie » a paru l'histoire douloureuse de Louis Gimel, jeune paysan attaché au terroir, — et non point d'une façon intéressée, — homme intègre, bon sans détours, qui a eu le malheur d'épouser une jeune fille frivole. Elle réussit, par ses cajoleries, à l'entraîner à la ville. Désastreuse expérience: misère, et, pour la jeune femme, démoralisation. Abandonnés, mari et enfant s'en retournent à la terre natale. Ce livre, qui a pour thèse: la femme mariée au foyer, mais admet que toutes ne le peuvent pas, serait d'une lecture utile pour beaucoup. Il renferme bien des pages émouvantes.

M.-L. P.

[1] Nos abonnés de la première heure se souviennent sans doute de l'étude intitulée *Le Féminisme d'Alex. Dumas fils,* due à la plume de Mme Lydie Kretschmar-Morel, publiée jadis par le *Mouvement* (Nos 19 et 21).

Les Expositions

Mlle Lina Gloor et Mme Contat

Dans le joli studio de la maison Fœtisch, à Lausanne, deux amies, Mlle Lina Gloor, l'une des courageuses fondatrices de la Société des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs, et Mme L. Contat, toutes deux élèves de Steinlen, exposent des huiles, des aquarelles, des dessins, des gravures toutes intéressantes, dénotant de beaux tempéraments de peintres probes et honnêtes, épris de couleurs et d'harmonie.

Ce sont des paysages de chez nous, du bord du lac, des paysages du Midi, des natures-mortes, des fleurs. Mlle Gloor, dont le pinceau est plus léger, plus lumineux, plus distingué, présente des œuvres charmantes: la maison rose, si harmonieuse parmi les oliviers, des paysages de Sanary pleins de charme, des aquarelles fort réussies (le Balcon, le Petit Mont, Paudex), des zinias, des cinéraires.

Le talent de Mme Contat est plus nerveux, plus dur, plus incisif; il dissimule sa sensibilité et se plaît aux rochers dénudés du Valais, de la côte méditerranéenne, aux troncs noueux des oliviers, au ciel moutonneux du port de Lutry.

S. B.